

Résolutions - Assemblée générale 2022

Conseil des Chevaux Hauts-de-France

Résolutions soumises à l'assemblée générale annuelle :

1^{ère} résolution : Approbation du rapport d'activité 2021.

L'assemblée générale après avoir entendu le rapport d'activité présenté au nom du conseil d'administration par le secrétaire Richard CREPON approuve ce rapport.

2^{ème} résolution : Approbation des comptes.

L'assemblée générale ordinaire annuelle après avoir entendu la lecture du rapport financier présentée par le trésorier et le rapport du commissaire aux comptes, approuve le bilan et le compte de résultat 2021 lequel présente un excédent de 22 714,41 €.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus au conseil d'administration pour sa gestion pour l'exercice 2021.

3^{ème} résolution : Affectation du résultat de l'exercice.

Sur proposition qui lui est faite, l'assemblée générale ordinaire annuelle décide de reporter en solde de report à nouveau le résultat de l'exercice 2021.

4^{ème} résolution : Rapport spécial du Commissaire aux comptes.

Après lecture par le commissaire aux comptes de son rapport spécial indiquant l'absence de convention réglementée nouvelle, l'assemblée approuve les termes dudit rapport.

5^{ème} résolution : Montant des cotisations 2022.

L'assemblée générale après avoir entendu la proposition des cotisations 2022 approuve ces cotisations.

6^{ème} résolution : Approbation du budget 2022.

L'assemblée générale après avoir entendu la proposition de budget 2022 approuve ce budget.

7^{ème} résolution : Dépôts des comptes sur internet :

« L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales. »

Assemblée générale prévue le 28 octobre 2022.

Le Président, Alain COEUGNIET.